DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIÈGNE

MAIRIE
DE
C A N L Y
60680

Téléphone : 03 44 83 97 72
Télécopie : 03 44 37 03 68
canly2.secretariat@orange.fr

COMPTE-RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
25 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Etaient présents : Mesdames DUCAUQUY Martine, POUILLE Odile et Messieurs GUIBON Lionel, BOUCOURT Bruno, BODELOT Fernand, LARUE Christian, LEROUX Laurent, BONGARD Bruno, LESIEZKA Yoan.

Etaient absents représentés : Mesdames DORGNY Suzanne (pouvoir à Monsieur LARUE Christian) et CLAVIER Thérèse (pouvoir à Madame DUCAUQUY Martine), Monsieur FORESTIER Franck (pouvoir à Monsieur LEROUX Laurent).

Etait absent : Monsieur LEDUC Robin.

Date de convocation et d'affichage : 18 février 2019
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 12

Objet : Ouverture de séance.

Monsieur le Maire interroge le Conseil municipal sur le procès-verbal de la dernière séance. Aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal du 24 janvier 2019 est adopté par 12 voix. Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour à savoir le déplacement d'une émergence réseau Basse Tension situé au 2 rue des Ecoles. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Objet : Eclairage des ateliers municipaux. Délibération n°20190225/01.

Après consultation et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 12 voix décident de retenir le devis n°201902 de la société Philippe PIERROT sise 51 rue de la République 60880 LE MEUX d'un montant HT de 1 949,74€ soit 2 339,69€ relatif à l'installation d'un luminaire au local à sel et le remplacement de trois éclairages dans le bâtiment principal des ateliers municipaux.

Objet : Abattage de la haie de thuyas sur le domaine public après le cimetière. Délibération n°20190225/02.

Monsieur le Maire rappelle que pour des questions de sécurité routière, il est nécessaire de procéder à l'abattage de la haie de thuyas située le long des entrepôts appartenant à Monsieur Paul CATIMEL en sortie de village. Cette haie est située sur le domaine public.
Après consultation et en avoir délibéré les membres du conseil municipal par 12 voix décident de retenir le devis n°DC0803 de la société PAYSAGE 2000 sise 43 rue de la Clé des Champs 60680 JONQUIERES en date du 29 janvier 2019 d'un montant HT de 5 050,00€ soit 6 060,00€ TTC. Les travaux seront encadrés par une circulation alternée.

Objet : Dépose et repose de 2 candélabres Place Aimé LEDUC et pose d'un candélabre au futur parking rue de la Gare. Délibération n°20190225/03.

Dans le cadre des travaux de requalification du carrefour de l'église, il convient de remplacer et déplacer deux candélabres et d'en installer un au niveau du parking qui sera construit à l'emplacement de l'ancienne salle Froideval.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 12 voix de retenir le devis n°19-046 en date du 08 février 2019 de la société ENGIE INEO sise 5 avenue Henri Adnot-CS 90117 – 60201 COMPIEGNE CEDEX d'un montant HT de 4 878,00€ soit 5 853,60€ TTC.

Objet : Remplacement du matériel informatique « classe mobile » au groupe scolaire. Délibération n°20190225/04.

Madame DUCAUQUY explique que le matériel informatique de l'école numérique acquis en 2010 est devenu obsolète.
Elle ajoute que les élèves du cycle 3 doivent bénéficier d'un enseignement numérique en parallèle de l'enseignement classique. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 12 voix :

- D'accepter le devis n°19D0655 en date du 14 février 2019 de l'ADICO sise PAE du Tilloy – 2 rue Jean Monnet – BP 20683 – 60006 BEAUVAIS CEDEX d'un montant HT de 8 316,91€ soit 9 981, 64€ TTC pour la fourniture de 12 ordinateurs et d'une classe mobile (chariot de rangement et de rechargement).
- De solliciter le Conseil Départemental de l'Oise pour une participation financière au taux communal de 34% HT.
- D'accepter le plan de financement suivant :

  Fonds propres : 7 153,89€
  Conseil départemental, part 34% sur HT : 2 827,75€
  Total : 9 981,64€

L'ancien matériel sera formaté et servira aux autres élèves.

Objet : Acquisition d'une armoire positive pour la cuisine de la salle René BECUWE. Délibération n°20190225/05.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'armoire frigorifique de la cuisine de la salle René BECUWE acquise en 2000 a fait l'objet de plusieurs réparations et qu'il convient de la remplacer.
Après consultation et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 12 voix choisissent de retenir le devis n°11001941 en date du 18 février 2019 de l'entreprise DUBOIS sise 11 rue Niepce – Zac de Mercières 60200 COMPIEGNE d'un montant HT de 2 128,27€ soit 2 553,92€ TTC relatif à l'acquisition d'une armoire positive 2 portes.

Objet : Sortie des aînés. Délibération n°20190225/06.

L'excursion offerte aux aînés âgés de plus de 65 ans aura lieu jeudi 23 mai 2019. 147 personnes sont concernées, les inscriptions seront à retourner auprès du secrétariat de mairie avant le 20 avril 2019. Les conjoints âgés de moins de 65 ans pourront se joindre à la sortie sous condition une participation financière de 35€ ainsi que les personnes de même génération (amis, voisins…) contre une participation de 45€.
La journée débutera par une visite d'une anguillère et se poursuivra par un déjeuner spectacle au p'tit baltar.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent par 12 voix le devis n°291 en date du 31 janvier 2019 de ADRT Somme Tourisme sise 54 rue Saint Fuscien 80000 AMIENS d'un montant TTC de 3 132€ sur la base de 55 personnes.

Objet : Bus des aînés. Délibération n°20190225/07.

Dans le cadre de la sortie des aînés prévue le jeudi 23 mai 2019, les membres du conseil municipal décident par 12 voix de retenir le devis n°101931 en date du 04 février 2019 de la société STEPA sise 73 rue de la Verrerie 60280 MARGNY LES COMPIEGNE d'un montant TTC de 445€ pour l'acheminement en bus.

Objet : Demande de subvention pour la restauration d'un vitrail de l'église auprès de Monsieur Olivier PACCAUD, Sénateur de l'Oise. Délibération n°20190225/08.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération n°20180921/06 du 21 septembre 2018, s'est engagé à restaurer la verrière centrale de la nef côté Sud de l'église.
Le coût s'élève à 4 948,78€ TTC.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 12 voix de solliciter Monsieur Olivier PACCAUD, Sénateur de l'Oise, pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la restauration de la verrière centrale de la nef côté Sud de l'église Saint-Martin.

Objet : Déplacement d'une émergence réseau Basse Tension situé au 2 rue des Ecoles. Délibération n°20190225/09.

Monsieur le Maire explique que l'installation d'un abri de bus rue des Ecoles nécessite le déplacement de l'armoire électrique.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 12 voix décident d'accepter la proposition technique et financière en date du 21 février 2019 de la SICAE Oise d'un montant HT de 5 190,36€ soit 6 228,43€ relative au déplacement d'une émergence réseau Basse Tension situé au 2 rue des Ecoles.

Questions diverses

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les collectivités devront au 1er janvier 2020 transmettre les plans des réseaux de manière précise. Cette obligation concerne en premier lieu le réseau d'éclairage public. Par la suite la commune devra disposer des plans des réseaux de gaz, d'eau potable, de basse, moyenne et haute tension.

- Monsieur LESIEZKA informe l'assemblée que l'inauguration du terrain de football est annulée. La pelouse est en mauvais état.

- Madame DUCAUQUY transmet les remerciements de la famille de Madame VANOVE, récemment décédée.

- Monsieur le Maire annonce que la réfection de la chaussée en provenance et en direction de Clermont (virage en sortie de village) est inscrite au budget 2019 de la DIRE Nord.

La séance levée à 21H30

MAIRIE DE CANLY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
60 - Oise

Le Maire
Lionel GUIBON